

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

8 JAN 2022

DEMANDE DE COTATIONS

N°01/DC/RC-ROU-C/MGAM/CIPM/CIGAM/AG/2022 DU
14/01/2022

Pour l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL

IMPUTATION :

N° ACTE :

EXERCICE : 2022

SOMMAIRE

PIECE N°I: AVIS DE CONSULTATION.....	3
PIECE N°II: REGLEMENT DE CONSULTATION	6
A. Le dossier de consultation.....	7
B. Préparation des offres.....	7
C. Dépôt des offres.....	9
D. Ouverture des plis et évaluation des offres.....	9
E. Attribution de la lettre commande.....	9
PIECE N°III: SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS	
PIECE N°IV: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET DETAIL ESTIMATIF.....	
A. Bordereau des Prix Unitaires	
B. Détail estimatif.....	
PIECE N°V: MODELES D'ANNEXES	25
A. Modèle de lettre de soumission.....	26
B. Modèle de caution de soumission	27
C. Modèle de tableau de comparaison des offres.....	Erreur ! Signet non défini.
D. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des garanties et cautions dans le cadre des Marchés Publics	28
PIECE N°VI: PROJET DE LETTRE COMMANDE	29

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS

CONTRACTS

DEMANDE DE COTATIONS

N°01/DC/RC/R-OU/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU _____

Pour l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

PIECE N°1: AVIS DE CONSULTATION



AVIS DE CONSULTATION

N°01/DC/RC/R-OU/C/MGAM/CIPM/CIGAM/AG/2022 DU 11 JAN 2022
POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE
DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES
PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE
MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

1- Objet de la consultation:

Le Maire de la commune de Massangam lance pour le compte de la commune de Massangam une consultation pour l'Equipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (lot 1) et la fourniture des plaques solaires a l'auberge municipale de Massangam centre, dans la commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'Ouest (lot 2)

Participation et origine : La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais justifiant des capacités financières (lot1) financières et techniques pour la réalisation des travaux (fourniture et installation des plaques solaires) .

Financement : La prestation objet de la présente consultation est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2022.

2- Coût prévisionnel : Le coût prévisionnel TTC de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt cinq millions de francs (25 000 000 F) CFA. Soit :

- Lot 1 : 15 000 000 FCFA
- Lot 2 : 10 000 000 FCFA

3- Consultation du Dossier: Le dossier de demande de cotation peut être consulté à la Mairie de Massangam, au Service des Marchés.

4- Acquisition du dossier de consultation : Le dossier de consultation peut être obtenu à la Mairie de Massangam, au Service des Marchés contre présentation d'une quittance de versement d'une somme de Cinquante mille (50 000) Francs CFA soit 30 000 (trente mille) pour le lot 1, et 20 000 (vingt mille) pour le lot 2 non remboursable, payable à la Recette Municipale de Massangam.

5- Remise des offres : Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Service de la Passation des Marchés de la Mairie de Massangam contre récépissé au plus tard le 07 FEV 2022 à 10 h 00, heure locale sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ni aucune modification en retrait ne sera acceptée. Toute offre devra porter la mention.

AVIS DE CONSULTATION

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE
DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES

TRAVAUX SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6- Recevabilité des offres : Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **Trois cent mille (300 000) FCFA pour le lot 1) et (deux cent mille (200 000) FCFA pour le lot 2,** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. La liste des banques agréées figure dans l'annexe du dossier de consultation.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétant, conformément aux stipulations du Règlement de consultation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et au Dossier de consultation sera déclarée irrecevable.

7- Ouverture des plis : L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **07 FEV 2022** à **11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Massangam siégeant dans la salle des actes de la mairie de Massangam.

8- Délais de livraison : Le délai maximum de livraison prévu est de **soixante (60) jours** pour compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer pour les deux lots.

9- Critères d'évaluation des offres

Critères éliminatoires :

- Ne pas être exclu de la Commande publique ;
- Production des offres en nombres insuffisant (moins de 07 exemplaires) ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Le non-respect de 80 % des critères de qualification de l'offre technique ;
- Absence du sous-détail concordant d'un prix unitaire quantifié ;
- Omission d'un prix unitaire dans le bordereau des prix unitaires ;

10- Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre sera jugée conforme aux prescriptions du descriptif technique et qui présentera l'offre des prix la moins disante HTVA.

11- Durée de validité des offres : Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12- Renseignements complémentaires : Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Massangam (Service des Marchés) Tel : 699198003/695096540 dès publication du présent avis.

Fait à Massangam, le **14 JAN 2022**

Ampliations :

- Préfet/Noun (pour information) ;
- DD/MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- CHRONO ;
- Affichage.



Le Maire

Mohou Aboubakar
Maire de la Commune de
MASSANGAM

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

DEMANDE DE COTATION

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

**PIECE N°II: REGLEMENT DE
CONSULTATION**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A. Le dossier de consultation

Article 1^{er} - Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le présent dossier de Demande de Cotation décrit la livraison devant faire l'objet de la lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette lettre commande.
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - (a) L'avis de consultation ;
 - (b) Le règlement de la consultation ;
 - (c) Le bordereau des prix unitaires ;
 - (d) Le cadre du devis descriptif, quantitatif et estimatif ;
 - (e) Les modèles d'annexe ;
 - (f) Le projet de lettre commande ;
 - (g) La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le Ministère des Finances autorisés à émettre des cautions.
- 1.3 Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultation. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier.

B. Preparation des Offres

Article 2 - Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigées en Français ou en Anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par Le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

Partie 1 : Pièces administratives

- a) Une Déclaration d'intention de soumissionner;
- b) Un Registre de commerce ;
- c) Une Caution de soumission émise par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances suivant le modèle joint (voir liste des établissements bancaires agréés par le MINFI en annexe) ;
- d) Un Relevé d'Identité Bancaire émis par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- e) Une Quittance des frais d'achat de la Demande de Cotation ;
- f) Une Attestation de non redevance ;
- g) Une Attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- h) Une Copie certifiée conforme de la Carte de contribuable ;
- i) Un Certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'ARMP ;
- j) Une Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du ressort du siège social de l'entreprise ;
- k) Un engagement de 20% à préfinancer les travaux.

Partie 2 : Offre du Soumissionnaire

- (a) La soumission, datée et signée avec nom et qualité du soumissionnaire (voir article 4 ci-dessous) ;
- (b) Le descriptif technique des prestations dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire ;
- (c) Le bordereau des prix unitaires et détail estimatif, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire ;
- (d) Le sous-détail des prix unitaires, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire ;
- (e) La Lettre Commande, remplie et signée avec nom et qualité du soumissionnaire. (voir article 4 ci-dessous).

Partie 3 : Expériences

- (a) Copie de lettre commande (première et dernière pages) + PV de réception d'un marché similaire (au moins deux) ;

N.B : - les pièces administratives devront être produites en original ou en copies certifiées conformes suivant le cas et datées de moins de trois (03) mois à la remise des offres ;

- les différentes parties du dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies ;

- L'absence d'une des pièces citées dans les trois (03) parties ci-dessus entraînera le rejet systématique de l'offre.

Article 4 - Contenu de l'offre

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la soumission la nature des prix :

- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) ;
- b. Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC) compris

4.2 Le Soumissionnaire complétera le cadre de devis descriptif et quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Cocontractant remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 - Monnaies de l'offre

Les prix seront libellés en Francs CFA.

Article 6 - Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour la période de 60 jours à compter de la date limite des dépôts.

C. Dépôt des offres

Article 7 - Cachetage et marquage des offres

Le soumissionnaire placera l'original et les six (06) copies des documents constitutifs de l'offre dans une enveloppe, cachetée et scellée. Cette enveloppe ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

Les enveloppes intérieures et extérieures :

Ces enveloppes porteront le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation tels qu'indiqués dans le dossier de demande de consultation.

Article 8 - Date et heure limites de dépôt des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, en Six (07) exemplaires dont Un (1) original et six (06) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du dossier de consultation, devra être déposée contre récépissé avec accusé de réception à la CIGAM (service de passation des marchés) . au plus tard le _____ à 11 heures précises. Et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

D. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 9 - Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de Massangam ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés ou désignés qui souhaiteraient assister à l'ouverture des offres. Celle-ci aura lieu le _____ à 11heures heure locale dans la salle des actes de la Commune de Massangam.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 - Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- Examen de la conformité des offres, du point de vue des critères éliminatoires et des spécifications techniques (insertion des références mercuriales au guide descriptif) ;
- Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- Elaboration d'un tableau de comparaisons des offres.

E. Attribution de la lettre commande

Article 11 - Attribution de la lettre commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au soumissionnaire, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Consultation ayant obtenu une note supérieur ou égal à 80%, et qu'elle est l'offre la moins- disante.

Article 12 - Communiqué de l'attribution de la lettre commande

L'Autorité Contractante décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) L'objet de la consultation ;
- b) Le nom de l'attributaire ;
- c) Le montant de la lettre commande ;
- d) Le délai de livraison.

Article 13 : lieu de livraison

Les prestations objet de la présente consultation seront livrées à l'auberge municipale dans la Commune de Massangam.

Article 14 - Signature de la lettre commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par l'Autorité Contractante et notifiée par elle au fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

Article 15 - Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de « corruption » quiconque :
 - offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre -commande et ;
 - fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Cocontractant sous des noms de sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents pour une même consultation;
- (b) Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre- commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage. « Manœuvres frauduleuses » comprend notamment, toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres, à des

niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'ouvrage des avantages de cette dernière.

**GUIDE DESCRIPTIF DES PRESTATIONS POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE
MUNICIPALE DE MASSANGAM LOT 1**

	N°	Référence	Désignations	oui	Non
			Lit double de 1,60x1,80 en bois dur	•	
			Matelas Orthopédique mousse PHP d'épaisseur 25 + oreilleursx2 + Draps double + couverture et literie complète	•	
			Table en bois dur		
			Placards de rangement de 2m de hauteur et 2m de largeur en bois dur		
			Téléviseur de 32"		
			Moquette de chambre		
			Chaise ossature métallique, siège et dossier en simili tissu	•	
			Refrigérateur de chambre		
			Marmites chauffantes pour service de buffet (Jeux de 05)		
			Cusinière à gaz 03 foyer + bouteilles de gaz	•	
			Cuierres		
			Fourchettes		
			Couteau de tables		
			Jeux de plats cassables		
			Verres à eau		
			Etagère de rangement de 4m de large et 2m de hauteur	•	
			Congélateur de 200 litres		
			Refrigérateur de bureau de 250 litres		12
			Téléviseur écran plat 55"		

			similaire y compris armoire TV		
			Rallonge électrique à 05 entrées de marque Legrand ou similaire		

Lot 2

N°	Référence	Désignations	Oui	Non
		Fourniture et pose des panneaux solaires Monocristallin 300WC y/c câblage, chemins câble accessoires de raccordement, etc.		.
		Fourniture et pose de batterie AGM 200AH/12V		
		Fourniture et pose contrôleur de charge MPPT 230V/150A		
		Fourniture et pose convertisseur de tension		.
		Support métallique des plaques		
		Béton pour support métallique des plaques		
		Fouilles pour semelles des plaques		
		Béton armé dosé à 250kg/m3 pour semelles, amorces des poteaux chainage bas et poteaux		.
		Grillage d'acier galvanisé de maille 60 mm de type dur		
		F et P d'une porte avec cadres en cornière de 40 et recouvert d'une grille de protection maillée		
		Fet p d'une boîte de commande manuelle de marque grundfos, y compris toutes sujétions		.
		Fourniture et pose des panneaux solaires Monocristallin 300WC y/c câblage, chemins câble accessoires de raccordement, etc.		
		Fourniture et pose de batterie AGM 200AH/12V		
		Fourniture et pose contrôleur de charge MPPT 230V/150A		.

	Fourniture et pose convertisseur de tension		
	Support métallique des plaques		
	Béton pour support métallique des plaques		
	Fouilles pour semelles des plaques		
	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour semelles, amorces des poteaux chaînage bas et poteaux		•
	Grillage d'acier galvanisé de maille 60 mm de type dur		
	F et P d'une porte avec cadres en cornière de 40 et recouvert d'une grille de protection maillée		
	F et p d'une boîte de commande manuelle de marque grundfos, y compris toutes sujétions		•

Fait à _____ le

signature

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

DEMANDE DE COTATION

POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

PIECE N°III: BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES

Lot 1 : Equipement de l'Auberge Municipale de Massangam centre

N°	DESIGNATION	U	PU en Chiffre	PU en lettre
101	Lit double de 1,60x1,80 en bois dur	U		
102	Matelas Orthopédique mousse PHP d'épaisseur 25 + oreillersx2 + Draps double + couverture et literie complète	U		
103	Table en bois dur	U		
104	Placards de rangement de 2m de hauteur et 2m de largeur en bois dur	U		
105	Téléviseur de 32"	U		
106	Moquette de chambre	U		
107	Chaise ossature métallique, siège et dossier en simili tissu	U		
108	Refrigérateur de chambre	U		
	SOUS-TOTAL LOT 100			
201	Marmites chauffantes pour service de buffet (Jeux de 05)	Jeux		
202	Cusinière à gaz 03 foyer + bouteilles de gaz	U		
203	Cuierres	U		
204	Fourchettes	U		
205	Couteau de tables	U		
206	Jeux de plats cassables	U		
207	Verres à eau	U		
208	Etagère de rangement de 4m de large et 2m de hauteur	U		
209	Congélateur de 200 litres	U		
210	Refrigérateur de bureau de 250 litres	U		
211	Téléviseur écran plat 55" de marque Samsung ou similaire y compris armoire TV	U		
212	Rallonge électrique à 05 entrées de marque Legrand ou similaire	U		

Lot 2 : FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE

N°	DESIGNATION	U	PU en chiffre	PU en lettre
LOT 100	CHAMP PHOTOVOLTAIQUE			
101	Fourniture et pose des panneaux solaires Monocristallin 300WC y/c câblage, chemins câble accessoires de raccordement, etc.	U		
102	Fourniture et pose de batterie AGM 200AH/12V	U		
103	Fourniture et pose contrôleur de charge MPPT 230V/150A	U		
104	Fourniture et pose convertisseur de tension	U		
105	Support métallique des plaques	FF		
106	Béton pour support métallique des plaques	m ³		
LOT 200	SECURISATION EN GRILLAGE AUTOUR DU CHAMP PHOTOVOLTAIQUE			
201	Fouilles pour semelles des plaques	m ³		
202	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour semelles, amorces des poteaux chainage bas et poteaux	m ³		
203	Grillage d'acier galvanisé de maille 60 mm de type dur	ml		
204	F et P d'une porte avec cadres en cornière de 40 et recouvert d'une grille de protection maillée	U		
205	Fet p d'une boîte de commande manuelle de marque grundfos, y compris toutes sujétions	Ens		

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

**PIECE N°IV: DEVIS QUANTITATIF ET
ESTIMATIF**

DEMANDE DE COTATIONS

**POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE
MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM,
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 1) ET
LA FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE
MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE
DE MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE
L'OUEST (LOT 2)**

Lot 1 : Equipement de l'Auberge Municipale de Massangam centre

N°	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
LOT 100	CHAMBRES				
101	Lit double de 1,60x1,80 en bois dur	U	15,00		
102	Matelas Orthopédique mousse PHP d'épaisseur 25 + oreillersx2 + Draps double + couverture et literie complète	U	15,00		
103	Table en bois dur	U	15,00		
104	Placards de rangement de 2m de hauteur et 2m de largeur en bois dur	U	20,00		
105	Téléviseur de 32"	U	8,00		
106	Moquette de chambre	U	12,00		
107	Chaise ossature métallique, siège et dossier en simili tissu	U	40,00		
108	Refrigerateur de chambre	U	6,00		
	SOUS-TOTAL LOT 100				
LOT 200	CUISINE				
201	Marmites chauffantes pour service de buffet (Jeux de 05)	Jeux	6,00		
202	Cusinière à gaz 03 foyer + bouteilles de gaz	U	1,00		
203	Cuïerres	U	200,00		
204	Fourchettes	U	200,00		
205	Couteau de tables	U	200,00		
206	Jeux de plats cassables	U	200,00		
207	Verres à eau	U	200,00		
208	Etagère de rangement de 4m de large et 2m de hauteur	U	1,00		
209	Congélateur de 200 litres	U	1,00		
210	Refrigerateur de bureau de 250 litres	U	1,00		
211	Téléviseur écran plat 55" de marque Samsung ou similaire y compris armoire TV	U	2,00		

212	Rallonge électrique à 05 entrées de marque Legrand ou similaire	U	5,00		.
	SOUS-TOTAL LOT 200				
A	TOTAL HORS TAXES				
B	TVA (19,25%.A)				
C	IR (2,2%.A ou 5,5%.A)				
D	NET A MANDATER (A-D)				
E	TOTAL TTC (A+B)				.

Arrêté le présent devis à la somme de : _____ F CFA TTC

Lot 2 : FOURNITURE DES PLAQUES SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM CENTRE

N°	DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
LOT 100	CHAMP PHOTOVOLTAIQUE				
101	Fourniture et pose des panneaux solaires Monocristallin 300WC y/c câblage, chemins câble accessoires de raccordement, etc.	U	35,00		
102	Fourniture et pose de batterie AGM 200AH/12V	U	20,00		
103	Fourniture et pose contrôleur de charge MPPT 230V/150A	U	1,00		.
104	Fourniture et pose convertisseur de tension	U	1,00		
105	Support métallique des plaques	FF	1,00		
106	Béton pour support métallique des plaques	m ³	1,89		
	SOUS-TOTAL LOT 100				
LOT 200	SECURISATION EN GRILLAGE AUTOUR DU CHAMP PHOTOVOLTAIQUE				
201	Fouilles pour semelles des plaques	m ³	0,90		.
202	Béton armé dosé à 250kg/m ³ pour semelles, amorces des poteaux chaînage bas et poteaux	m ³	2,00		
203	Grillage d'acier galvanisé de maille 60 mm de type dur	ml	50,00		
204	F et P d'une porte avec cadres en cornière de 40 et recouvert d'une grille de protection maillée	U	1,00		
205	Fet p d'une boîte de commande manuelle de marque grundfos, y compris toutes sujétions	Ens	1,00		.

	SOUS-TOTAL LOT 200				
A	TOTAL HORS TAXES				
B	TVA (19,25%.A)				
C	IR (2,2%.A ou 5,5%.A)				
D	NET A MANDATER (A-D)				
E	TOTAL TTC (A+B)				

Arrêté le présent devis à la somme de : _____ F CFA TTC

GRILLE D'ÉVALUATION

Lot 1

N ^o	Critères	oui	Non
1	La soumission, datée et signée avec nom et qualité du soumissionnaire (voir article 4 ci-dessous) ;		
2	Le descriptif technique des prestations dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire ;		
3	Le bordereau des prix unitaires et détail estimatif, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire		
4	Le sous-détail des prix unitaires, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire		
5	La Lettre Commande, remplie et signée avec nom et qualité du soumissionnaire. (voir article 4 ci-dessous).		
6	Présentation de l'offre (reliure, intercalaire, présentation, visibilité)		

Lot 2

N ^o	Critères	oui	Non
1	La soumission, datée et signée avec nom et qualité du soumissionnaire (voir article 4 ci-dessous) ;		
2	Le descriptif technique des prestations dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire ;		
3	Le bordereau des prix unitaires et détail estimatif, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire		
4	Le sous-détail des prix unitaires, dûment rempli et signé avec nom et qualité du soumissionnaire		
5	La Lettre Commande, remplie et signée avec nom et qualité du soumissionnaire. (voir article 4 ci-dessous).		
6	Présentation de l'offre (reliure, intercalaire, présentation, visibilité)		

Personnel

7	Conducteur des travaux (technicien supérieur de génie électrique) ayant une expérience d'au moins 03 ans dans les prestations similaires.		
8	Chef chantier (electricien niveau CAP)		
Petits matériels			
9	Trousse mécanique, trousse d'électricien		
10	Equipement des travaux en hauteur (échelle, harnet, escarbot...)		
11	Vehicule de liaison pick-up		

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Note technique	Prix total TTC	Observations
1.					.
2.					
3.					.
4.					

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

PIECE N°V: MODELES D'ANNEXES

DEMANDE DE COTATION

N°01/DC/RC-R-OU/C/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU _____

Pour l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

A. Modèle de lettre de soumission

Date :.....

Consultation N°

A *Mr le Maire de la Commune de Massangam*

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer

l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

Conformément à la demande de consultation et pour la somme de.....
..... F CFA (*en lettres*) Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises
..... FCFA (*en chiffres*). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif dans un délai de () jours calendaires à compter de la date de notification de la lettre commande.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de **60 (soixante)** jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans l'avis de consultation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre commande, constituera une lettre commande nous obligeant réciproquement.

Le _____
(Signature)
(Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat)

B. Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur : Le Maire de la Commune de Massangam

Attendu que l'entreprise _____
Ci-dessous désignée « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ [date du
dépôt de l'offre] pour exécuter à l'acquisition du _____,
ci-dessous désigné « l'offre » et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à
(le montant) francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage,
s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de
soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité contractante pendant la
période de validité ;

Manque à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définit du marché, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la
somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit
tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage
notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou
toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité
contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant
la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer
devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette
période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les
tribunaux de Foumban seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent
engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à....., le

(Signature de la

C. Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des garanties et cautions dans le cadre des Marchés Publics

En application des dispositions de l'article 70 du code des Marchés publics relatives au cautionnement des marchés, la liste des établissements de crédits de premier rang habilités par le Ministre de l'Economie et des finances N°07/2434/CF/MINEFI/SG/DGTFCM/DCFMA/DMMF/SMEC du 02 Mai 2007, à produire des garanties et cautions dans le cadre des Marchés Publics se présente ainsi qu'il suit :

- AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)
- AMITY BANK CAMEROON (AMITY)
- BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- CITI BANK CAMEROON (CITI-C)
- COMMERCIAL BANK OF CAMEROON (CBC)
- ECOBANK CAMEROON (ECOBANK)
- NATIONAL FINANTIAL CREDIT BANK (NFC-BANK)
- SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROON (CA SCB)
- SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROON (SGBC)
- STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
- UNION BANK OF CAMEROON (UBC). /-

COMPAGNIES D'ASSURANCES

- CHANAS ASSURANCES
- ACTIVA ASSURANCES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE MASSANGAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIQUE OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

MASSANGAM COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF PUBLICS
CONTRACTS

DEMANDE DE COTATIONS

N°01/DC/C/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU _____
POUR L'EQUIPEMENT DE L'AUBERGE MUNICIPALE DE
MASSANGAM CENTRE, DANS LA COMMUNE DE
MASSANGAM, DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE
L'OUEST (LOT 1) ET LA FOURNITURE DES PLAQUES
SOLAIRES A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MASSANGAM
CENTRE, DANS LA COMMUNE DE MASSANGAM,
DEPARTEMENT DU NOUN, REGION DE L'OUEST (LOT 2)

**PIECE N°VI: PROJET DE LETTRE
COMMANDE**



LETTRE-COMMANDE N°-----/LC/C/MGAM/CIPM/SPM/2022 DU _____ PASSEE
APRES DEMANDE DE COTATION N°01/DC/C/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU
_____ Pour l'Equipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la
Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la
Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans
la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

TITULAIRE:

ADRESSE :
TEL.:

OBJET :
LIEU DE LIVRAISON :

MONTANT :

DELAI :

FINANCEMENT : BIP 2022

IMPUTATION :

SOUSCRITE LE :

SIGNEE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTREE LE :

ENTRE

L'ETAT DU CAMEROUN, représenté par le Délégué Départemental des Marchés Publics
du NOUN, dénommé ci-après « **L'AUTORITE CONTRACTANTE** »

D'une part

ET

La société:

BP : Tél :

N°R.C :

N° Contribuable :

Représentée par :

Ci-après dénommée, le « **Fournisseur** »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX
- ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR
- ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON
- ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

- ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR
- ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES
- ARTICLE 13 - GARANTIE

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

- ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX
- ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE
- ARTICLE 16 - MODALITES DE PAIEMENT
- ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE
- ARTICLE 18 - REGIME FISCAL
- ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 20 - Nantissement
- ARTICLE 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 22 - LITIGES
- ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE
- ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I

GENERALITES

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande a pour objet l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2), dans la Commune de Massangam.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant N°01/DC/C/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU _____ Pour l'Équipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

ARTICLE 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre commande sont par ordre de priorité :

- le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières
- la soumission du fournisseur et ses propositions.
- les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives particulières ci-dessus cités
- le détail estimatif
- le bordereau descriptif et quantitatif.

ARTICLE 4 - TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise :

La loi N° 98 / 022 du 24 Décembre 1998 régissant le secteur de l'électricité

1. Le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
2. Le décret N° 2004 / 275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire N° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application dudit code;
3. Le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012;
4. Le décret N°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
5. Le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics;
6. Le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP;
7. Le décret N° 2000/ 464 / PM du 30 juin 2000 régissant les activités du secteur de l'électricité

8. La circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
9. La loi N° 2021/025/ du 16 Décembre 2021 portant lois de Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2022

ARTICLE 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente lettre commande, il est précisé que:

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Cadre Communal de Développement de la Mairie de Massangam
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Chef de District de Santé de Massangam
- Les attributions du Maître d'œuvre sont dévolues au Chef de District de Santé de Massangam.
-

ARTICLE 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à Quarante-cinq (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer.

Les livraisons se feront à l'auberge municipale de Massangam

ARTICLE 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur fait élection de domicile

À :

BP : TEL. :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II

EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE

ARTICLE 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture d'équipements tels que décrite dans l'article 10 sous le contrôle de l'Ingénieur de contrôle et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, livraison, l'installation et la maintenance pendant la période de garantie.

ARTICLE 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent l'acquisition et la mise en service de fournitures décrites dans le tableau ci-après :

ARTICLE 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

Avant la réception, le fournisseur devra transmettre à l'Autorité Contractante avec copie au Chef de Service et à l'Ingénieur les documents suivants:

- Copie de la lettre commande enregistrée décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
- Procès-verbal de réception technique ;
- Certificat de garantie du fabricant ou du fournisseur et
- Attestation du service après-vente.

ARTICLE 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Avant la réception, le fournisseur demande par écrit au Chef de Service du Marché avec copie à l'Ingénieur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception:

– la réception est prononcée lorsque :

- La fourniture sera achevée conformément aux spécifications du présent Marché et aux règles de l'art ;

– La Commission de réception sera composée des membres suivants :

- 1- Le Maître d'Ouvrage ou son représentant: Président ;
- 2 -L'Ingénieur : Rapporteur ;
- 3 -Le Chef de service du marché : Membre ;
- 4 - un représentant du MINMAP : observateur
- 5 -Toute autre personne ayant des connaissances dans le domaine.
- 6 -Le Fournisseur ou son représentant.

La visite technique fera l'objet d'un procès-verbal de réception technique signé sur le champ par tous les membres de la commission.

Le procès-verbal de réception technique indique le début de la période de garantie.

La réception des fournitures s'effectuera dans un délai maximal de 24 heures à compter de la date de réception du procès-verbal de la visite technique.

ARTICLE 13 - GARANTIE

La durée de garantie est de **Douze (12)** mois à compter de la date de réception de la Fourniture pour le lot 2 et de **Six (06)** mois pour le lot 1, le montant de la retenue de garantie est fixé à 10% du montant TTC du marché.

Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu d'assurer la maintenance de la fourniture livrée.

CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 14 - GENERALITES - PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présente lettre commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

ARTICLE 15 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente lettre commande s'élève à la somme de : F CFA TTC) conformément au détail estimatif ci-après

ARTICLE 16 - MODALITES DE PAIEMENT

16.1 Avance de démarrage

Il n'est pas prévu d'avance de démarrage

Le Fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

16.2 Nantissement

- L'autorité chargée de la liquidation est le **Maire de la Commune de Massangam.**
- Le Receveur Municipal de la Commune de Massangam est chargé de l'ordonnancement.
- Le responsable chargé du paiement est le Receveur Municipal de la Commune de Massangam.
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Chef de Service de Santé de District de Massangam.

ARTICLE 17 - DOMICILIATION BANCAIRE

Le Chef de service du marché se libérera des sommes dues au titre de l'exécution de la présente lettre commande par virement au compte bancaire N°----- ouvert auprès de la Banque ----- Au nom de -----

La présente lettre commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

ARTICLE 19 - TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché seront enregistrés et timbrés exclusivement au Centre Régional des Impôts de l'Ouest par les soins et aux frais de l'entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre commande sont édités et diffusés par les soins de l'entrepreneur et remis au chef de service de passation des marchés.

ARTICLE 21 - LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par les tribunaux de Fouban.

ARTICLE 22 – PENALITES

A. Pénalités de retard

22.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC de la lettre-commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la lettre-commande;

b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC de la lettre-commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

23.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la lettre-commande de base.

B. Pénalités spécifiques

22.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : 5000 FCA /J de retard au-delà de 20 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux
- Remise tardive des assurances : 5000 FCA /J de retard au-delà de 20 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux
- Remise tardive du projet d'exécution pour autant que le retard soit du fait de l'entrepreneur : 10000 FFCA /J de retard au-delà de 30 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

ARTICLE 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.

PAGE ...ET DERNIERE DE LETTRE-COMMANDE N°-----/LC/C/MGAM/CIPM/SPM/2022

DU _____ PASSEE APRES N°01/DC/C/MGAM/CIPM/SPM/AG/2022 DU _____

Pour l'Equipement de l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 1) et la Fourniture des plaques solaires à l'auberge municipale de Massangam centre, dans la Commune de Massangam, Département du Noun, Région de l'ouest (Lot 2)

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : -----F CFA TTC

- **TOTAL GENERAL HORS TAXES : -----**
- **TVA -----**
- **IR (5,5% ou 2.2%) :**
- **TOTAL GENERAL TTC :**
- **NET A PERCEVOIR :**

DELAI D'EXECUTION : 60 (SOIXANTE) JOURS

**LUE ET ACCEPTEE
LE FOURNISSEUR**

Massangam, le

(Signée par l'Autorité contractante)

Massangam, le